

## Cahier de doléances du Tiers État de Broussy-le-Petit (Marne)

L'an 1789. Cahier de doléances, plaintes et remontrances fait par les habitants de la communauté de Broussy-le-Petit.

Font plainte à Sa Majesté :

Art. 1<sup>er</sup>. Qu'ils sont trop chargés aux impôts royaux, tant en taille que vingtièmes, corvées, dont nous avons 2135 l. de taille, et 793 l. de vingtièmes, et 355 l. de corvées, formant en total la somme de 3284 l. pour seize cents arpents ou environ de terres de Champagne, ne produisant en partie que du seigle et avoine, très peu de froment, dont il en appartient au moins un tiers du terroir aux seigneurs et gens de main-morte qui ne paient taille que pour l'exploitation ; et, en outre, la quatorzième partie de notre récolte, que les décimateurs perçoivent pour la dîme ; en outre, nous demandons à ce que les impositions soient réparties sur les trois ordres, à raison de leurs propriétés ;

2. Que nous payons le sel extrêmement cher ; qu'il soit diminué de prix ;

3. Pour conduire nos grains au marché le plus proche, qui est Sézanne, éloigné de chez nous de deux grandes lieues, que les chemins sont impraticables, que l'on est au risque et péril de sa vie, ainsi que celles des attelées ; en outre, on est obligé de donner, pour le mesurage, le vingt-huitième boisseau.

4. De plus, nous nous plaignons que le seigneur nous empêche de mettre paitre nos bestiaux, après la fauchaison faite, dans les prés-marais qui nous ont, autrefois, été donnés par Sa Majesté, et qui nous ont été en partie ôtés par les seigneurs, ce qui nous fait un tort considérable, attendu que nous ne pouvons faire aucun élève ni aucun engrais qui nous serait d'une grande ressource pour l'amélioration de nos terres ; et que ledit seigneur de Bannes nous écrase quand nous avons le malheur de laisser échapper quelques bestiaux dans ses prés, rapport à ses grandes richesses et son crédit.

5. Pour la jurisprudence, s'il était possible que les procès de peu de conséquence fussent terminés au premier bailliage, parce qu'il s'y commet des abus avec de certaines personnes qui, pour vous lasser, vous mènent à quinze et vingt lieues de votre bailliage, et même au Parlement.

Nous soussignés, syndic municipal et députés de l'assemblée de la communauté de Broussy-le-Petit, certifions que l'exposé ci-dessus est véritable ; en foi de quoi nous avons signé, et les autres ont déclaré ne savoir signer.